

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Approuvé

Etalent présents :

M. Michel MIRAILLET, président

Membres titulaires :

Mme Claudine LEPAGE, sénatrice

M. Richard YUNG, sénateur

Mme Béatrice PIRON, députée

Mme Samantha CAZEBONNE, députée

M. Matthieu PEYRAUD, représentant du Ministère chargé des Affaires étrangères

M. Dominique DEPRIESTER, représentant du Ministère chargé des Affaires étrangères

Mme Claire BODONYI, représentante du Ministère chargé des Affaires étrangères

M. Bertrand POUS, représentant du Ministère chargé des Affaires étrangères

Mme Laurence HAGUENAUER, représentante du Ministère chargé des Affaires étrangères

M. Jean-Claude MARFAING, représentant du Ministère chargé des Affaires étrangères

M. Morgan LAHRANT, représentant du Ministère chargé du Budget

M. Jean-Christophe DEBERRE, représentant de la Mission laïque française

Mme Chantal PICHARLES, représentante de l'Assemblée des Français de l'étranger

M. François NORMANT, représentant de la FAPEE

M. Moulay Driss EL ALAOU, représentant de la FCPE

M. Hamid LAAROUSSI, représentant du SNES-FSU

Mme Annie DELPORTE, représentante du SNES-FSU

M. Olivier PERRIN, représentant du SNUipp-FSU

M. Boris FAURE, représentant de l'UNSA-Education

Mme Pascale CANOVA, représentante du Sgen-CFDT

Membres suppléants :

Mme Myriam GRAFTO, représentante du Ministère chargé de l'Éducation nationale – suppléante de Mme Nathalie Nikitenko (DREIC)

M. Marc FOUCAULT, représentant du Ministère chargé de l'Éducation nationale – suppléant de Mme Caroline Pascal (IGEN)

Mme Anne DUTERTRE, représentante du Ministère chargé de l'Éducation nationale – suppléante de M. Édouard Geffray (DGRH)

Mme Faustine BENTABERRY, représentante du Ministère chargé de la Fonction publique – suppléante de M. Jean-Marc Chnelder

Mme Nelly BRUN, représentante de l'ANEFE – suppléante de M. André Ferrand

Membres avec voix consultative :

M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE

M. David LITVAN, chef du département du contrôle financier (CBCM)

Accompagné de Mme Mireille LAJARIGE, chef du département du contrôle budgétaire

M. Patrick BARRETEAU, agent comptable principal par intérim de l'AEFE

Présents en qualité d'experts :

À la demande de Mme Clémence Chaudin : Mme Christine Bernigaud

À la demande M. François Normant : Mme Corinne Petit

À la demande de M. Boris Faure : M. Serge Faure

Personnels des services instructeurs de l'AEFE :

Mme Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe

M. Tristan CAZES, directeur des affaires financières

Procurations :

M. Martin JULLIARD, Ministère chargé des Affaires étrangères, procuration à M. PEYRAUD

Ordre du jour

I. Point introductif d'actualité : rentrée scolaire	9
II. Compte rendu de la séance du 8 juillet 2020	13
III. Nomination au comité d'audit	13
IV. Mise en œuvre du plan d'urgence – 1 ^o phase – Bilan	13
V. Mise en œuvre du plan d'urgence – aides spécifiques au Liban	16
VI. Mise en œuvre du plan d'urgence – 2 ^o phase	16
VII. Prise en charge des frais de quatorzaine	18
VIII. Changement du statut du lycée français René Goscinny de Varsovie	19

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur MIRAILLET.

M. MIRAILLET souhaite la bienvenue aux administrateurs et aux nouveaux en particulier :

- **S'agissant des représentants du ministère chargé des Affaires étrangères :**

M. Matthieu PEYRAUD, directeur de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, titulaire, en remplacement de Mme Laurence AUER.

M. Bertrand POUS, délégué des programmes et opérateurs, en remplacement de M. Daniel VOSGIEN.

M. Pascal ROOS, délégué adjoint des programmes et opérateurs, en remplacement de M. Thomas MICHELON

Mme Claire BODONYI, directrice des affaires financières, en remplacement de Mme Agnès CUCKIERMAN.

- **S'agissant des représentants du ministère de l'Éducation, de la jeunesse et des sports :**

M. Marc FOUCAULT, inspecteur général de l'Éducation, de la jeunesse et des sports, suppléant, en remplacement de Mme Chantal MANES-BONNISSEAU.

Mme Nathalie NIKITENKO, directrice des relations européennes et internationales et à la coopération, titulaire, en remplacement de M. Hervé TILLY.

- **S'agissant des représentants du ministère chargé de la Fonction publique :**

Mme Faustine BENTABERRY, adjointe au chef du bureau de la prospective et de l'expertise européenne et internationale, à la direction générale de l'administration et de la fonction publique, suppléante, en remplacement de Mme Sonia LEVERD.

- **S'agissant des représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger :**

Pour la FCPE : M. Éric LABASTIE, suppléant.

- **S'agissant des représentants du personnel :**

Au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU) : M. Olivier PERRIN, suppléant.

Au titre du Syndicat général de l'Éducation nationale affilié à la Confédération française et démocratique du travail (Sgen-CFDT) : Mme Pascale CANOVA, titulaire, en remplacement de Mme Anne MARINCIC.

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA-Éducation) : M. Boris FAURE, titulaire, en remplacement de M. Serge FAURE. M. Serge FAURE, suppléant, en remplacement de M. Henri ESTIENNE.

M. MIRAILLET procède à l'appel et liste les procurations transmises.

Le quorum est atteint.

Sur proposition du Président, la Secrétaire générale adjointe, Mme Clotilde FAYET, est désignée Secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration est approuvé.

M. MIRAILLET s'enquiert des déclarations préalables.

M. NORMANT donne lecture de la déclaration liminaire suivante, au nom de la FAPEE :

« Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Nous voudrions tout d'abord nous féliciter de la possibilité qui a été donnée aux établissements – comme nous l'avions demandé lors du conseil d'administration de juillet – de tenir des commissions internes aux familles étrangères jusqu'à la fin septembre. Nous en profitons pour remercier tous ceux qui se sont mobilisés tant dans les services centraux que dans les postes diplomatiques et dans les établissements. En revanche, et au vu du bilan qui nous a été transmis, nous interrogeons sur le faible nombre d'établissements qui ont finalement tenu ces commissions ; a priori moins de 45 % d'entre eux. Nous espérons qu'un éclairage pourra nous être donné lors de ce conseil d'administration pour expliquer ce faible taux de participation. Nous interrogeons également sur les raisons pour lesquelles le cadre très rigide et les critères très contraignants du mécanisme de recours gracieux ont été utilisés pour les familles françaises alors qu'une grande latitude a été donnée aux commissions internes des établissements pour les familles étrangères. Pourquoi ne pas avoir également utilisé les critères retenus par ces commissions internes pour instruire les dossiers des familles françaises pour cette aide exceptionnelle ponctuelle ? Ceci a engendré une véritable rupture d'égalité de traitement, comme le démontre très bien le montant accordé suivant les dispositifs. Il est en effet, si l'on exclut le Moyen-Orient afin de ne pas créer de déséquilibre concernant le Liban, d'un peu plus de 5 millions d'euros pour les familles étrangères alors qu'il est d'environ 1,375 million d'euros pour les familles françaises, soit plus du double de la proportion entre étrangers et Français dans le réseau. On peut finalement s'interroger sur la finalité de ces deux dispositifs. A-t-on véritablement voulu aider les familles ou a-t-on en réalité plutôt cherché à aider les établissements à faire face à des impayés sans se soucier des réelles difficultés des familles, qui pour certaines, s'étaient endettées pour honorer leurs engagements financiers ? Il conviendra d'ailleurs de comparer pour chaque établissement du réseau le nombre de départs à la fin de l'année 2019-2020 à celui de l'année 2018-2019 pour s'assurer que le plan de soutien aux familles a joué son rôle. La baisse globale à périmètre constant de "seulement" 8 000 élèves peut en effet cacher des pertes beaucoup plus importantes compensées par des arrivées de nouveaux élèves.

Concernant l'enseignement à distance mis en place dans le cadre de la continuité pédagogique lors de la période de fermeture administrative des établissements au printemps dernier, nous remercions la Direction de l'enseignement de l'orientation et de la formation de l'AEFE d'avoir accédé à notre demande en élaborant un questionnaire à destination des enseignants, des familles et des élèves. Nous espérons que ce questionnaire permettra de faire un bilan objectif de ce qui a bien fonctionné et de voir ce qui peut être amélioré. Il est essentiel de construire dans chaque établissement et avec tous les acteurs de la communauté scolaire une réponse adaptée aux difficultés engendrées par les exigences sanitaires locales, au plus près des attentes et en tenant compte des différentes contraintes.

Quant à la rentrée, il convient de constater qu'elle s'est globalement bien passée, et que le réseau a su démontrer sa résilience. Les difficultés ne sont malheureusement pas encore derrière nous, loin s'en faut, et il faut craindre que les changements de modalités au pied levé entre présentiel, distanciel et hybride, soit la nouvelle normalité. Ils vont demander de la part de tous une importante capacité d'adaptation. À cet effet, personne ne doit être dogmatique : ni les parents qui ne peuvent pas exiger que l'enseignement à distance se fasse selon le même emploi du temps qu'un enseignement présentiel, car c'est une modalité à part entière ; ni les enseignants qui ne devraient pas invoquer la liberté pédagogique ou le droit à l'image pour refuser le recours à la visioconférence, car cela fait partie

intégrante de cette modalité. Il semble d'ailleurs que le comodal, même s'il n'est pas toujours simple à mettre en œuvre, est une piste qui n'est pas assez explorée par les établissements. Nous devons tous évoluer et vivre avec cette nouvelle réalité en ayant à l'esprit que la liberté des uns s'arrête là où celle des autres commence. Cette année va nécessiter plus que jamais un dialogue constant entre équipes de Direction, enseignants et parents élus, et une communication transparente pour expliquer les choix faits, en particulier pour l'enseignement à distance. La FAPEE entend être constructive et faciliter ce dialogue avec les différents acteurs.

Pour conclure, quelques mots sur le projet de loi de finances pour 2021 et notamment l'article 49 intitulé « Garantie de l'État au projet immobilier des établissements français d'enseignement à l'étranger »: Il est conforme à ce qui avait été dit lors des derniers conseils d'administration de l'Agence et de l'ANEFE, à savoir que la tuyauterie serait mise en place. En revanche, tout est encore très flou, car les dispositifs, ses modalités et ses coûts doivent être précisés par des arrêtés du ministre chargé de l'Économie. Par conséquent, aucune visibilité mais plutôt des préoccupations, d'abord quant à l'encours total garanti qui sera de 350 millions alors qu'il n'y a aujourd'hui aucune limite définie, la garantie qui ne pourra couvrir que 80 % en Union Européenne et 90 % hors U.E. du capital et intérêts, alors que c'est 100 % aujourd'hui. La commission pour la rémunération de la garantie sera variable en fonction des risques alors qu'elle est aujourd'hui mutualisée et fixée à 40 points de base. Nous tenons d'ailleurs à remercier les commissions de l'enseignement et des finances de l'Assemblée des Français de l'étranger qui ont pris l'initiative d'élaborer et de mettre au vote une résolution visant à corriger les préoccupations évoquées ci-haut, et à s'assurer que le niveau d'attractivité financière du nouveau dispositif soit pleinement équivalent à celui du précédent. Espérons que nous soyons tous entendus et arrivions à un dispositif qui permette de pleinement remplir son objectif et n'ait pas seulement le mérite d'exister.

Je vous remercie de votre attention. »

M. FAURE donne lecture de la déclaration liminaire suivante, au nom de l'UNSA-Éducation :

« Monsieur le Président,

Éduquer en période épidémique est un véritable marathon. Les organismes fatiguent logiquement après plusieurs mois de confinement total ou partiel, et malgré la mobilisation de moyens médicaux et scientifiques sans précédent à l'échelle mondiale, la ligne d'arrivée semble encore loin pour notre réseau AEFÉ comme pour nos sociétés. On a coutume de dire qu'une course se gagne ou se perd dans la tête ; c'est particulièrement vrai dans le champ éducatif puisque, comme chacun sait, la transmission des savoirs et des compétences repose avant tout sur la mobilisation de ressources mentales et intellectuelles. Nos collègues, sur le terrain et dans leur tête, ne lâchent rien. Ils veulent remporter avec leurs élèves ce marathon éducatif. Mais on sent poindre, çà et là, une fatigue logique, celle ressentie face à une épidémie vélocité qui frappe dans de nombreux pays sous forme de deuxième vague et qui ne donne pas pour l'instant de signe d'affaiblissement. La rentrée a donc été à nos yeux difficile dans de nombreux endroits.

Dans ce contexte, qui appelle de la solidarité et du soutien des personnels, nous sommes inquiets, voire choqués par certaines mesures de recadrage voire de suspension prise par l'Agence à l'encontre de cadres d'établissements et que nous trouvons injustifiées, si ce n'est par la complaisance à l'égard de parents influents et bien en cours.

La mise en place dans l'urgence de l'enseignement à distance et du télétravail peuvent provoquer une petite révolution positive s'ils sont bien menés et accompagnés. Soutenir les personnels, c'est pour l'UNSA-Éducation demander une réflexion sur les calendriers scolaires et sur la manière dont l'enseignement présentiel et distanciel vont se combiner dans le temps. Les établissements ont, pour nous, besoin d'un cadre flexible pour l'ensemble de la communauté scolaire. Cela signifie par exemple

de permettre un enseignement hybride pendant que certains personnels sont en quarantaine. Au plan du soutien budgétaire, les 150 millions d'euros sont mieux qu'un simple ravitaillement en cours de route. Ils tombent à point nommé comme apport énergisant pour tout le réseau. La logique de leur distribution est inclusive et généreuse, pour qu'aucune famille en grande difficulté, qu'elle soit étrangère ou nationale, ne soit oubliée, pour qu'aucun établissement, quel que soit son statut, ne sombre et ne mette la clef sous la porte. Tout est fait pour qu'il n'y ait donc pas de récession éducative dans le réseau malgré la récession économique qui frappe.

Pour autant, notre rôle de représentants des personnels est de regarder dans le détail, et de "fouiller au fond de la musette du ravitaillement". Satisfaction face au plan d'urgence, oui, mais béatitude, non. Notre attitude vis-à-vis du plan de soutien et du fonds d'aide est de demander plus d'autonomie et moins de formalisme. La formulation actuelle des projets de déclaration nous fait parfois craindre qu'il ne soit, par exemple, possible de rembourser les frais déjà réalisés en matière de formation des enseignants, les frais d'achat d'équipement informatique, ou de remboursement des heures supplémentaires engagées au troisième trimestre. Nous redoutons qu'un certain formalisme entoure le déploiement de ce plan et conduise parfois à empêcher pleinement l'aide locale de familles en difficulté. Nous aurions donc besoin de précisions, en cours de débat, sur ces points. Nous sommes avant tout attachés, par philosophie, à l'autonomie des établissements pour l'utilisation de l'aide au plus près des besoins. Nous pensons que cette philosophie, qui donne à l'État le rôle de dernier rempart financier en cas de crise, et aux établissements celui de premier recours éducatif de terrain, est capable de diffuser de la confiance largement. C'est de cette confiance dont nos marathoniens éducatifs ont besoin sur le terrain. C'est cette confiance d'ailleurs, qui permettra de passer au travers de l'épidémie en contenant ses dégâts.

Merci. »

M. PERRIN donne lecture de la déclaration liminaire suivante, au nom de la FSU :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Pour ce premier conseil d'administration de l'année scolaire, le constat est alarmant. Les baisses drastiques du budget de l'AEFE accompagnées des très nombreuses suppressions de postes ont eu et continuent d'avoir des conséquences négatives. Pour faire face à la crise liée à la situation sanitaire, l'État est contraint de venir en aide au réseau des établissements français à l'étranger. Quel paradoxe. Alors qu'il n'a pas soutenu suffisamment l'opérateur public, l'État est aujourd'hui amené à soutenir des établissements privés de droit étranger. Nous tenons à rappeler une nouvelle fois notre soutien à l'opérateur public qui montre, y compris à ses détracteurs, son utilité et son efficacité, notamment dans ce contexte particulier. Par ailleurs, l'AEFE, par la loi de 90, accomplit une mission de service public d'éducation à l'étranger. Nous mettons de nouveau en garde contre toute démarche ou volonté politique qui tendrait à l'éloigner de cette mission d'origine.

La FSU rappelle sa volonté de défendre, et nous l'avons toujours fait, un service public d'éducation de qualité qui prenne en compte et respecte tous les membres de la communauté scolaire, qu'il s'agisse des élèves, des personnels ou encore des parents d'élèves. Les administrateurs de l'AEFE devraient tous avoir cette même conviction. Hélas, nous constatons bien que de CA en CA, cette mission de service public devient secondaire. Les seules perspectives aux yeux de certains sont l'extension du réseau et l'ouverture à la concurrence privée, y compris en mettant les moyens publics au service de celles-ci.

Nous l'avons dénoncé et continuerons de le faire, car c'est une politique qui va à l'encontre de la mission de service public. Néanmoins, dans le cadre de cette politique, les administrateurs de l'AEFE devraient exiger des établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger ayant reçu une aide financière une bonne gouvernance. Pour la FSU, cela passe par la mise en place au sein même des établissements d'un véritable dialogue social avec une représentation des personnels. Cela passe aussi par l'instauration de véritables critères de ressources humaines, dans le cadre de l'homologation et du partenariat. L'avenir du réseau ne peut s'envisager dans le moins-disant social et dans l'attaque des statuts des personnels des établissements, notamment ceux relevant directement de l'AEFE.

Enfin, en ce début d'année, la situation est incontestablement difficile pour tous les membres de la communauté scolaire : élèves, parents et personnels. Ces derniers ne doivent pas devenir des boucs émissaires. Sans une communauté scolaire unie, responsable et respectueuse des prérogatives de chacun, il ne peut y avoir ni un avenir d'excellence dans le réseau ni la réussite de l'ensemble des élèves.

Je vous remercie. »

Mme CANOVA donne lecture de la déclaration liminaire suivante, au nom de la CFDT :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et administrateurs,

Ce conseil d'administration est le troisième réuni depuis le début de la pandémie de Coronavirus Covid-19. Le réseau d'enseignement français à l'étranger est en effet profondément affecté par les conséquences de cette crise sanitaire qui touchent la totalité des établissements, quel que soit leur statut, et les personnels, tout comme les familles souffrent. S'agissant des personnels, les conditions de travail, de prise de fonction, de déplacement entre la France et les pays d'exercice notamment, sont impactés par la situation. Les signaux reçus de nos mandants depuis la rentrée ont une tonalité globalement très préoccupée, fatiguée, stressée, voire anxieuse. Les inconnues, ou les retards sur la prise en charge des coûts induits par les quarantaines obligatoires dans certains pays pour les seuls personnels détachés ont contribué à cette morosité. En ce sens, la proposition de prise en charge pour les personnels recrutés localement répond à une demande du Sgen-CFDT ; elle est à saluer. Il est en effet nécessaire que l'Agence contribue à apporter des réponses adéquates à cette situation inédite, en assurant une meilleure prise en charge des besoins des personnels de tous statuts. D'autres propositions, notamment en équipement et en formation, vont également dans le bon sens.

Nous constatons cependant que les conditions de mobilité sont loin d'être optimisées. Je saisis l'occasion de ce conseil d'administration pour rappeler que la mise en statut unique des personnels détachés permettrait une prise en charge plus juste et transparente de cette mobilité, en fonction du lieu de recrutement, mais aussi des responsabilités exercées, comme notre organisation l'explique inlassablement depuis une vingtaine d'années. Parallèlement, l'amélioration de la situation des personnels recrutés localement doit se poursuivre avec l'inscription de garanties claires en leur faveur, dans les critères conditionnant l'homologation des établissements ou le renouvellement d'homologations.

Je ne répéterai pas ici tout ce que le représentant du Sgen-CFDT a déjà formulé lors des deux conseils d'administration précédents, pour l'effort budgétaire de l'État en faveur de l'AEFE, de ses EGD et des établissements conventionnés et sur la fragilité de beaucoup d'établissements partenaires.

Je souligne enfin qu'à nos yeux, le renforcement nécessaire de l'AEFE passe par la poursuite de l'amélioration de sa gouvernance. Un des éléments de celle-ci est l'accroissement de moyens donnés au conseil d'administration pour jouer complètement le rôle qui lui est attribué par les textes en vigueur, en donnant aux administrateurs et administratrices plus d'éléments d'information pour qu'ils/elles déterminent réellement la politique de l'établissement. Pour réussir, le réseau doit s'appuyer sur les agents fonctionnaires et les recrutés locaux chevronnés. Une politique de ressources humaines ambitieuse contribuera à mieux poursuivre les objectifs de service public, à satisfaire au mieux les familles, à les conserver ou les faire revenir vers nos établissements, ou à en attirer de nouvelles:

Je vous remercie. »

Mme CAZEBONNE rappelle que l'État a accordé 100 millions d'euros de subventions publiques à des familles françaises et étrangères. Cette démarche à saluer permettra peut-être de rompre avec des habitudes ne permettant de soutenir que 21 % des élèves et 5 000 enseignants sur 26 000.

I. Point Introductif d'actualité : rentrée scolaire

M. MIRAILLET rappelle qu'une première enquête concernant la rentrée 2020 fait état de pertes d'effectifs des établissements moins importantes que prévu, mais présente tout de même une forte variation selon les zones géographiques. Dans ce contexte épidémique, il est important de noter que le réseau résiste, notamment grâce à la mobilisation des personnels et des services de l'AEFE pour mettre en place des dispositifs d'enseignement à distance. Le réseau a pu compter sur la solidarité nationale à travers le déblocage, dans le cadre du plan d'urgence de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, de 100 millions d'euros pour soutenir les familles et les établissements. Ce plan repose sur deux principes : l'aide aux familles et le soutien aux établissements, tous statuts confondus. Après une première phase mise en place cet été, une deuxième phase du plan de soutien est soumise à la délibération du conseil aujourd'hui. La relative stabilité des effectifs s'explique également par un apport de 5 000 élèves lié à l'homologation de nouveaux établissements dans le cadre de la campagne 2019-2020. C'est le signe d'une dynamique de croissance préservée. En dépit de la crise sanitaire actuelle, le cap fixé par le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger est maintenu.

M. BROCHET estime que la rentrée, bien que plus compliquée à vivre que d'habitude, s'est déroulée de manière satisfaisante. Les effectifs des établissements constituent une base permettant d'affronter sereinement l'année scolaire complexe qui s'annonce. Pour autant, de fortes incertitudes pèsent sur le réseau.

En termes opérationnels, il est important de saluer le travail considérable accompli par les équipes de direction afin de préparer la rentrée, en collaboration avec la Direction des ressources humaines (DRH) de l'Agence et la nouvelle Direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF). Travaillant sur la base des trois scénarii détaillés au moins de juin, entre présentiel, distanciel et hybride, les chefs d'établissement ont pu finaliser, dans les jours précédant la rentrée, les protocoles sanitaires et les modalités finalement retenues, en lien avec les représentants de la communauté scolaire. Malgré la nécessaire déconcentration du processus, peu de ratés ont été constatés.

La DRH a affronté une situation complexe en raison du trafic aérien et des règles de quatorzaine. Il est important de remercier les 5 956 professeurs en poste dans le réseau pour leur sens des responsabilités face à ces nouvelles contraintes. Par ailleurs, il est opportun de saluer le travail de la direction générale des ressources humaines (DGRH) et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) qui a permis de n'enregistrer aucun refus de renouvellement de détachement cette année.

Aucun établissement n'a vu sa rentrée perturbée par des problèmes RH. Au 1^{er} septembre, les personnels nouvellement nommés absents de leur poste étaient en nombre limité : 9 parmi les expatriés et 67 parmi les titulaires. À ce jour, ils ne sont respectivement plus que 2 et 11. Des désistements tardifs probablement liés à la crise ont toutefois entraîné un plus grand nombre de postes de résidents non pourvus que d'habitude. Ces absences ont dû être compensées par des recrutements locaux parfois difficiles.

À la rentrée, 50 % des établissements avaient pu rouvrir en présentiel. Cependant, un tiers du réseau avait repris l'activité en distanciel. 16 % des établissements fonctionnaient quant à eux selon un système hybride. À ce jour, la part du réseau fonctionnant en distanciel est de 22 %. De prochaines réouvertures auront lieu à court terme en Afrique et en Amérique latine. Néanmoins, la situation demeure fragile. En effet, le réseau est en proie à la révision des protocoles sanitaires nationaux et à la fermeture provisoire de classes ou d'établissements en raison de cas de Covid-19. Pour faire face à cette situation amenée à durer, il est essentiel que soient maintenus la réactivité des équipes pédagogiques et le dialogue au sein des établissements avec l'appui de l'Agence et des postes diplomatiques.

Dans ce contexte d'inquiétude, une enquête a été lancée afin d'évaluer les réussites de l'enseignement à distance (EAD) ainsi que les points de vigilance. Celle-ci permettra de dresser un bilan de l'EAD afin d'améliorer un dispositif sûrement amené à être mis en œuvre dans de nombreuses écoles.

En conclusion, le travail accompli en amont de la rentrée, le soutien apporté par les autorités et la plus grande réouverture du réseau ont permis de limiter la baisse des effectifs, alors que les perspectives laissaient craindre une diminution d'au moins 12 000 élèves sur les 368 000 scolarisés.

À la fin septembre, sur la base de l'enquête expresse de rentrée et dans l'attente de l'enquête lourde, la baisse des effectifs globaux du réseau est limitée à 3 600 élèves environ, soit moins de 1 %. Aucun établissement n'a par ailleurs été fermé durant l'été. Mais ce chiffre doit être nuancé. À périmètre constant par rapport aux effectifs de fin juin, la baisse est en effet de 8 000 élèves. Par ailleurs, la baisse a été compensée par l'homologation de 12 établissements ayant conduit à l'intégration de 5 000 élèves. Enfin, si 40 % des établissements enregistrent une stabilité ou une augmentation des effectifs, un tiers d'entre eux présente une baisse supérieure à 5 %, et une baisse de 30 voire 40 % dans certains cas.

Les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés enregistrent une baisse respective de 0,8 % et 4,2 % qui, si elle était confirmée, aurait des conséquences sur les recettes de l'Agence en 2021. Les établissements partenaires enregistrent quant à eux une hausse due aux nouvelles homologations.

Le nombre d'élèves français a enregistré une diminution de 5,4 % notamment due à la situation des expatriés. Le nombre d'étrangers tiers a quant à lui été réduit de 1,4 %. En revanche, les effectifs d'élèves « nationaux » ont augmenté de 1,8 %.

Le Maghreb enregistre une hausse de 5,9 % de ses effectifs. De leur côté, l'Europe enregistre une baisse de 0,6 %, la zone Moyen-Proche Orient une baisse de 1,6 %, l'Afrique, les Amériques et l'Asie des diminutions allant de 3,3 à 4,5 %.

Les maternelles enregistrent une baisse d'effectifs de 7,2 % (contre 3,2 % pour le premier degré au sens large). Le second degré enregistre quant à lui de bons résultats.

À la demande du Président de la République, le dispositif spécifique mis en place à destination du Liban a été renforcé. 20 millions d'euros sont ainsi consacrés au soutien des familles et aux établissements. Un soutien de 7 millions d'euros a par ailleurs été accordé aux établissements de la Mission laïque française (MLF) au Liban et en Éthiopie, sous la forme principale d'une annulation de la participation à la

rémunération des résidents (PRR). En l'absence de réaction de la part des administrateurs, l'annulation de la PRR est donc validée.

Concernant les travaux de la Commission nationale des bourses (CNB) des 30 septembre et 1^{er} octobre derniers, 2 058 dossiers de recours gracieux ont été confirmés pour un montant de 1,54 million d'euros. 102,6 millions d'euros ont été validés (92,6 millions d'euros en CCB1 du rythme Nord et 10 millions d'euros en CCB2 du rythme Sud).

Les résultats définitifs du baccalauréat présentent un taux de réussite de 99 % à la session de juin et un taux de mentions particulièrement élevé. 12 700 élèves ont participé à la procédure d'orientation post-bac et 97 % d'entre eux ont reçu une proposition d'admission. Concernant les bourses Excellence-Major (BEM), 187 lauréats ont été sélectionnés sur les 573 candidatures présentées.

Deux sujets vont également retenir notre attention dans les mois à venir : la construction du budget 2021 et sa complexité en raison de l'impact de la baisse des effectifs, et la situation des personnels expatriés et résidents soumis à de fortes contraintes de mobilité.

Par ailleurs, le nouvel organigramme des services centraux de l'Agence, entré en vigueur le 1^{er} septembre dernier, est désormais resserré autour de quatre directions : la DRH (gestion des personnels, administration suivi, formation), la Direction des Affaires Financières (budget, commande publique, dialogue de gestion avec les EGD), la Direction du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR), nouvelle Direction regroupant les secteurs géographiques, le service de l'appui et du développement du réseau, l'immobilier et l'aide à la scolarité, et la DEOF, nouvelle Direction regroupant les bureaux du pilotage et de l'homologation des établissements, de la formation et de l'innovation, du parcours des élèves et de l'orientation, des événements et de la valorisation du réseau. Le secrétariat général coordonne l'activité de tous les services de l'Agence.

L'Agence a affronté la situation extraordinairement complexe dans laquelle est plongé le réseau et elle continuera à le faire. Ce réseau sera par ailleurs mis en valeur en novembre prochain dans le cadre de la 4^e semaine des lycées français du monde. Il est cependant nécessaire de souligner la charge exceptionnellement lourde qui pèse sur tous les personnels en raison de la mise en œuvre du plan de soutien et de l'ensemble des mesures prises pour accompagner les établissements. Conformément aux instructions de la ministre de la Fonction publique, le télétravail sera renforcé. Les personnels devant se rendre dans les locaux de l'Agence bénéficieront d'horaires aménagés pour éviter les heures de pointe.

M. PEYRAUD indique que le plan d'urgence s'est enrichi de nouveaux dispositifs de soutien à mesure que se précisaient les effets de la crise. 100 des 150 millions d'euros alloués se rapportent à des aides directes publiques inscrites dans la loi de finances rectificative du 30 juillet. Ce plan comprend trois volets auxquels sont chacun dédiés 50 millions d'euros. Le premier volet concerne le budget des bourses scolaires, le second volet se rapporte à une avance de l'Agence France Trésor, et le troisième volet représente une subvention exceptionnelle à destination des familles étrangères qui n'ont pu s'acquitter des frais de scolarité à la fin de l'année scolaire. La deuxième phase du plan consiste en une concentration des efforts en faveur du soutien à tous les établissements et en un dispositif spécifique à destination des établissements les plus en difficulté.

En raison de la crise sanitaire, le contrat d'objectifs et de moyens (COM) a été prolongé d'une année. Le COM 2016-2018, déjà prolongé en 2019, a ainsi été étendu à 2021-2023. D'ici la fin de l'année, l'objectif est de disposer d'un projet de COM pouvant être transmis aux assemblées parlementaires et soumis au conseil d'administration au premier semestre 2021. Le COM 2021-2023 reprendra les objectifs du plan de développement de l'EFE tout en intégrant les effets de la crise sanitaire.

M. FOUCAULT déclare que malgré la catastrophe éducative que représente cette crise, elle démontre malgré tout l'attachement des sociétés à leurs écoles, et la puissante capacité de résilience du système éducatif français. Le système a su s'adapter, mais aussi se réformer, concernant notamment le baccalauréat et les nouvelles organisations qui en découlent. Dans ce contexte, et suite à la promesse du Président de développer les effectifs des lycées français à l'étranger, des travaux sont menés en vue de la création d'un baccalauréat français international (BFI). Un dialogue sera engagé autour de ce projet avec les parties prenantes, dont les partenaires étrangers, le MAE et l'Agence. Enfin, le Conseil pour l'évaluation de l'école créé il y a quelques mois engagera ses premiers travaux dès 2021. Une réflexion consiste à envisager son extension au réseau AEFÉ et à la MLF.

Mme GRAFTO rappelle que la campagne annuelle d'homologations a été adaptée au contexte. Le 4 novembre prochain se tiendra la troisième commission interministérielle d'homologation afin d'étudier 16 premières demandes et 16 demandes d'extension. Tous les dossiers de suivi relatifs à la campagne 2019-2020 ont été reportés à la prochaine campagne. Grâce à la mise en place d'un protocole d'audit à distance, l'ensemble des dossiers pourra être étudié. Concernant la prochaine campagne, les inscriptions ne sont pas encore achevées. Un nouveau point sera tenu lors du prochain CA.

M. YUNG souhaite savoir comment l'Agence établit ses critères d'aide aux établissements les plus fragiles. Concernant les vingt-cinq nouvelles homologations d'ici la fin de l'année, il est essentiel de prendre en compte l'aspect humain dans le cadre des procédures. La création d'un Conseil pour l'évaluation de l'école est par ailleurs à saluer.

M. DEBERRE attire l'attention sur l'appauvrissement général des pays dans lesquels le réseau est implanté. Celui-ci ne sera pas sans conséquence, puisque le réseau scolarise des catégories sociales moyennes et supérieures rendues vulnérables par la conjoncture actuelle. Par ailleurs, tous les droits de scolarité ont été gelés ou contenus, ce qui entraînera une fatigue des trésoreries. En outre, l'augmentation de la charge budgétaire et les dépenses liées à la pandémie représentent un coût particulièrement important. Néanmoins, il est juste que l'État intervienne. Celui-ci doit notamment se demander comment il peut continuer de le faire dans les mois à venir.

Il est proposé que ce conseil puisse exprimer sa reconnaissance à l'égard des personnels enseignants.

Il est par ailleurs nécessaire d'illustrer la situation gravissime que connaît le Liban par des chiffres. 15 % de perte d'effectifs sont ainsi à déplorer. A ce titre, le lycée franco-libanais de Beyrouth perdra 600 élèves par rapport à l'année dernière. Par ailleurs, de potentielles difficultés de paiement de la part des parents laisse craindre un appauvrissement futur des établissements. Ce pays enregistre en outre la quatrième année de gel des augmentations des droits de scolarité, alors que la masse salariale et les coûts de fonctionnement continuent d'augmenter.

Enfin, si l'Agence a agi concernant la PRR pour l'année 2020, la question de l'année 2021 se pose.

M. FAURE ajoute les personnels « non enseignants » aux remerciements de Monsieur DEBERRE. Concernant l'objectif présidentiel de doubler le nombre d'élèves, les homologations successives attestent d'une dynamique en cours. Il est pourtant essentiel d'être attentif aux éléments qualitatifs de l'offre du réseau. Une action de communication mérite à ce titre d'être menée en direction des familles étrangères au sujet de l'école maternelle. La réflexion concernant le BFI est par ailleurs accueillie de manière très favorable.

M. NORMANT déclare que la FAPEE soutient le projet de BFI et souhaite être associée au dialogue qui sera entamé à ce sujet. Concernant la baisse des effectifs des écoles maternelles, il conviendrait d'étudier l'impact de la baisse des écolages de maternelle dans les EGD, ainsi que les chiffres absolus des départs et arrivées d'élèves par pays, voire par établissement.

En outre, une solution doit être trouvée pour compenser les coûts supplémentaires des établissements liés aux personnels résidents qui n'ont pu prendre leur poste.

Enfin, il serait opportun de comparer le nombre de postes diplomatiques ayant reçu des demandes de recours gracieux selon les pays.

M. LAAROUSSI attire l'attention sur le stress important ressenti par l'ensemble de la communauté éducative. Il est par ailleurs nécessaire de garder en tête le fait que la crise a pu entraîner des licenciements de personnel de droit local (PDL).

M. EL ALAOUI déclare que la FCPE salue le dialogue ouvert depuis le confinement entre les parents d'élèves et les chefs d'établissements et avec les différents postes diplomatiques pour permettre la sauvegarde du réseau. Si certaines commissions n'ont pas été tenues, il ressort de cette gestion de crise une satisfaction générale quant à la sauvegarde de la continuité pédagogique. Par ailleurs, la crise financière touche des établissements qui présentent de faibles taux de recouvrement aux deuxième et troisième trimestres. Il est à ce titre crucial de se poser la question du règlement du premier trimestre prochain.

M. LITVAN rappelle trois points importants à garder en tête dans le contexte actuel. Une exigence de suivi des aides attribuées sera avant tout nécessaire. Concernant la maîtrise des risques, il sera essentiel de sécuriser les processus, depuis les sélections jusqu'aux finances. Enfin, un *reporting* sera également nécessaire. Si cette crise peut en effet conduire à certaines opportunités concernant notamment l'EAD, elle exige aussi la soutenabilité financière de l'établissement.

Le conseil d'administration valide l'envoi d'un courrier afin de saluer l'action des personnels à l'unanimité.

II. Compte rendu de la séance du 8 juillet 2020

Le compte rendu de la séance du 8 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

III. Nomination au comité d'audit

Mme FAYET propose la nomination de Monsieur POUS en qualité de membre du comité d'audit, suite au changement de fonction de Monsieur VOSGIEN. Par ailleurs, une désignation ultérieure devra être effectuée en remplacement de Monsieur MULLER.

M. NORMANT fait savoir qu'en raison du manque de diversité des membres du comité d'audit, la FAPEE s'abstiendra.

M. EL ALAOUI ajoute que la FCPE s'abstiendra pour les mêmes raisons.

M. PERRIN fait part de l'abstention des trois membres de la FSU, pour les mêmes raisons.

Monsieur POUS est nommé au comité d'audit en remplacement de Monsieur VOSGIEN par 22 votes pour et 5 abstentions.

IV. Mise en œuvre du plan d'urgence – 1^o phase – Bilan

M. CAZES propose de mener sa présentation en reprenant les trois volets du plan.

Des aménagements ont été mis en place afin d'aider les familles françaises qui connaissent le plus de difficultés. Pour l'année scolaire 2019-2020, 3 703 demandes de recours gracieux ont été reçues de la part des familles du rythme Sud, donnant lieu à des recours équivalant à 1 537 152 euros concernant 2 085 boursiers. Parmi eux, 1 331 nouveaux élèves ont bénéficié d'une révision du montant de leur bourse pour un montant de 754 913 euros et 754 nouvelles bourses ont été attribuées. Des moyens ont par ailleurs été attribués au titre de la CNB correspondant à 102 695 891 euros (92 671 294 euros pour le rythme Nord et 10 024 597 euros pour le rythme Sud). Les versements se poursuivront aux mois d'octobre et novembre. À ce stade, 102 millions d'euros ont été affectés au titre de la CNB et 1,5 million d'euros l'a été au titre de recours gracieux.

L'aide aux familles étrangères et aux établissements a pu être apportée dès la fin de l'année scolaire précédente. Elle a permis d'aider les familles concernant les droits de scolarité du troisième trimestre 2019-2020 pour le rythme Nord, et pourra potentiellement être élargie au deuxième trimestre pour l'Asie. Les pays du rythme Sud ont quant à eux été aidés concernant les premier et deuxième trimestres de l'année scolaire 2020. Les critères d'attribution de ces aides lors des commissions internes locales se sont largement inspirés de ceux des commissions d'attribution d'aides à la scolarité : réalité des pertes de revenus liées à la crise et mise en rapport de la situation des familles avec leur situation patrimoniale.

Suite à une dernière actualisation des travaux lors de la Commission du 8 octobre, 7 332 977 euros ont été accordés à 8 245 élèves répartis dans 189 établissements. Parmi ces établissements, 67 sont conventionnés, 91 sont partenaires et 31 sont des groupements d'EGD, correspondant respectivement à 2 966 élèves, 4 108 élèves et 1 171 élèves et à 2 721 099 euros, 1 962 952 euros et 2 648 924 euros d'aides apportées. Un rappel a été adressé aux établissements par le biais des postes diplomatiques au mois de septembre afin de s'assurer que tous les établissements étaient informés du dispositif.

En tout, 290 établissements bénéficient du dispositif, représentant environ 55 % des établissements du réseau.

Au point suivant, une délibération permettra de compléter le dispositif d'aides aux familles libanaises dont les enfants sont scolarisés dans des établissements partenaires d'un montant de 5 millions d'euros à destination des 46 établissements partenaires du Liban. L'aide spécifique pour les établissements de la MLF a consisté en une annulation de la PRR d'un montant de 4,9 millions d'euros pour le Liban et l'Éthiopie. Une aide spécifique de 7 millions d'euros a par ailleurs été mise en place à destination des établissements du Liban ayant subi les explosions du 4 août.

Le montant mobilisé au total correspond environ à 25 millions d'euros parmi les 50 millions d'euros votés dans le cadre de la loi de finances.

Enfin, 42 demandes d'avances de trésorerie par les établissements conventionnés et partenaires ont été instruites auprès de l'AEFE et 31 ont été retenues. Les critères d'acceptation concernaient la capacité à pouvoir rembourser l'avance dans un délai d'un an. Le montant de ces avances s'élève à 4 259 769 euros. Sur les 31 avances accordées, 27 concernent des établissements partenaires. Une vingtaine de demande est encore en cours d'instruction, représentant un montant de 10,8 millions d'euros potentiel.

Concernant la MLF, les besoins en matière de demandes d'avances ont été évalués par cette dernière à environ 10 millions d'euros.

Ce système d'avances est financé grâce à l'ouverture de crédits auprès de l'Agence France Trésor afin que l'AEFE bénéficie elle-même d'une avance de trésorerie. Une première tranche de trésorerie devrait pouvoir être mobilisée par l'AEFE au cours du mois de novembre.

Par ailleurs, l'Agence accorde des délais de paiement aux établissements conventionnés qui en font la demande. Ces délais concernent 37 établissements pour un montant légèrement inférieur à 20 millions d'euros (19,7 M€).

M. NORMANT souhaite connaître le nombre d'établissements ayant tenu une commission interne et savoir pourquoi 45 % des établissements semblent n'avoir pas bénéficié de ces subventions. Il se demande par ailleurs si les 2,15 millions d'euros accordés à la MLF pour les pays hors Liban sont inclus dans les 6,4 millions d'euros mentionnés dans le rapport. À ce titre, il serait opportun de connaître le nombre d'élèves et les pays concernés par cette aide.

M. CAZES fait savoir que les éléments concernant la MLF seront transmis. En outre, tous les établissements ont été informés de l'existence du plan, et ce à deux reprises. Les réticences de certaines familles à communiquer des informations sur leur situation financière peuvent expliquer la non-formulation de demande d'aides de la part des établissements.

M. BROCHET confirme qu'une certaine dimension culturelle a pu jouer un rôle dans l'absence de demande d'aides. Il confirme également que tous les établissements ont été informés.

Un intervenant précise que les postes diplomatiques ont effectivement pris contact avec tous les établissements et ont dû confirmer que le contact était effectif.

Mme LEPAGE souhaite savoir pourquoi le taux de rejets de dossiers est si important.

M. BROCHET explique que la majorité des dossiers rejetés l'ont été en raison d'absence de justifications matérielles suffisantes relatives à la baisse des revenus.

M. LAAROUSSI souhaite obtenir la liste des établissements ayant bénéficié des aides. En outre, il relève le fait que les commissions internes étaient dépourvues d'élus du personnel, sachant que les établissements partenaires représentent plus de la moitié des bénéficiaires. Il est important de rappeler que la composition de ces commissions n'était théoriquement pas formalisée et que des « représentants des enseignants peuvent y siéger ». En d'autres termes, parmi les établissements soutenus, certains ne respectent pas l'homologation et certains ne prennent pas en compte la situation des personnels. Le SNES-FSU souhaite que les familles des personnels résidents de l'AEFE soient incluses du mécanisme d'aides.

Mme CAZEBONNE remarque que certains établissements, notamment à Mexico, n'ont pas en recours au dispositif d'aides en raison de problème de transmission d'informations. La mise en place d'un accusé de réception dans le cadre de ces démarches serait donc opportune. Elle souhaite par ailleurs savoir pourquoi les délais accordés aux établissements conventionnés ne sont pas inclus dans le montant total des avances accordées.

M. MIRAILLET confirme que de nombreuses relances de la part des postes diplomatiques ont été formulées afin de pouvoir s'assurer que tous les établissements possédaient l'information. Quant aux accusés de réception, ceux-ci existent déjà sous la forme des confirmations faites par les postes à l'Agence.

Mme CANOVA s'interroge sur la part importante d'établissements partenaires dans les destinataires d'aides. Elle souhaite par ailleurs savoir combien d'établissements ont été écartés concernant les avances, et si des conventionnements sont prévus afin de leur venir tout de même en aide.

M. CAZES indique que la part importante d'établissements partenaires correspond d'une part à la forte représentation de ces établissements dans les demandes formulées, et d'autre part à leur proportion

parmi les établissements du réseau. Par ailleurs, le calibrage entre délais de paiement et avances de trésorerie accordées a été accompli en fonction des besoins globaux de l'Agence.

M. EL ALAOUI s'enquiert des EGD en difficulté qui n'ont pas demandé d'aides. Il ajoute n'avoir pas obtenu de réponse concernant l'accompagnement des parents en difficulté au sujet du règlement du prochain trimestre.

M. BROCHET précise que les EGD ont pu bénéficier de délais de paiement de même que les établissements conventionnés, ce qui n'est pas possible avec les partenaires.

V. Mise en œuvre du plan d'urgence – aides spécifiques au Liban

M. CAZES rappelle que le CA est saisi d'une demande d'autorisation afin de mettre en place deux dispositifs spécifiques d'aide à destination du Liban. Le premier se rapporte à l'aide aux familles libanaises des enfants scolarisés dans les établissements partenaires. Le second correspond à un soutien aux établissements de Beyrouth touchés par les explosions.

La délibération concernant les aides spécifiques au réseau libanais est adoptée à l'unanimité.

VI. Mise en œuvre du plan d'urgence – 2^e phase

M. CAZES annonce la proposition de mettre en œuvre deux dispositifs pour soutenir les établissements touchés par la crise. Le premier dispositif constitue un soutien pour tous les établissements demandeurs, s'appliquant à quatre domaines : le renforcement de la capacité numérique, l'accompagnement des élèves en difficulté, l'application du protocole sanitaire et la formation des personnels aux nouvelles modalités d'enseignement. Ce fonds s'élèvera à 30 % maximum du projet soumis et à 100 000 euros maximum par établissement. Il pourra concerner des actions déjà engagées depuis le début de la crise. Le second dispositif représente un soutien aux établissements particulièrement touchés par la crise, notamment en matière de baisses d'effectifs et de difficultés financières. Ce soutien s'applique aux quatre domaines énoncés précédemment ainsi qu'à des mesures d'adaptation suite à des pertes d'effectifs. Ce fonds s'élèvera à 50 % maximum du projet soumis et à 150 000 euros maximum par établissement ayant perdu au moins 5 % de ses effectifs. L'aide pourrait s'étendre jusqu'à 100 % du projet soumis et 300 000 euros pour les établissements particulièrement touchés. Il est ainsi envisagé de consacrer 15 millions d'euros au premier dispositif et 10 millions d'euros au second.

M. FAURE se déclare gêné par le fait que seuls les établissements en mesure d'investir sont concernés par le plan. Par ailleurs, il souhaite que les familles étrangères soient intégrées au dispositif.

M. LAAROUSSI souhaite que ce dispositif contienne un engagement à prendre en considération la situation des personnels, à ne pas augmenter les frais de scolarité et à ne pas diminuer la masse salariale. En outre, il doit être précisé que le renforcement de la capacité numérique comprend l'équipement des personnels à distance. Des garanties de transparence et de concertation doivent par ailleurs être apportées concernant la mise en place de l'aide dans les quatre domaines cités. Concernant les établissements relevant directement de l'AEFE, des textes rappellent l'obligation de présenter les questions budgétaires à l'ensemble de la communauté scolaire. Cette précision pourrait donc être apportée. Concernant les établissements bénéficiaires, le SNES-FSU souhaite que soit ajoutée la mention « et les personnels après association des parents d'élèves ».

Mme CANOVA déclare que la CFDT se félicite de la prise en compte de ses demandes, notamment au sujet de la capacité numérique. Des prises en charge individualisées pour tous les personnels, quel que soit leur statut, sont par ailleurs demandées. Une annexe pourvue d'une liste datée aurait permis une lecture plus fine de la situation.

M. DEBERRE s'interroge concernant le contrôle des dépenses liées au second dispositif. L'Administration française n'a en effet aucun contrôle sur la gouvernance ou les finances de nombreux établissements. Il souhaite savoir si les établissements ayant compensé des pertes d'effectifs par des licenciements ou des réductions salariales pourront bénéficier de l'aide publique d'État.

Mme CAZEBONNE salue le travail collectif ayant permis l'élaboration du premier dispositif. Celui-ci établira une certaine justice concernant les familles, les élèves et les personnels. Elle souhaite par ailleurs que des accusés de réception physiques soient institués à propos de la transmission des informations vers les établissements. Elle suggère enfin que chaque conseil d'établissement puisse éclairer la communauté scolaire au sujet des subventions octroyées par l'État afin que le réseau comprenne que la France est à ses côtés.

M. EL ALAOUI rejoint les propos de M. DEBERRE concernant la clarté du second dispositif. La FCPE souhaite par ailleurs savoir de quelle manière les parents et les fédérations seront impliqués dans ces processus.

M. NORMANT déclare la FAPEE favorable aux dispositifs présentés. Il souhaite s'assurer que tous les établissements ayant procédé à des dépenses concernant les quatre domaines cités pourront bénéficier de l'aide. Une réserve est cependant émise concernant le libellé très vague de la délibération. En effet, si les 25 millions sont mentionnés, aucun détail n'est apporté concernant la répartition entre les dispositifs et les pourcentages de prise en charge. Rejoignant les propos de M. DEBERRE, la FAPEE souhaite enfin que l'Agence ait accès à la comptabilité des établissements.

Mme LEPAGE indique qu'elle votera en faveur de cette deuxième phase, bien qu'elle partage les derniers propos formulés.

M. FAURE fait savoir qu'en raison des réserves précédemment émises, l'UNSA-Éducation s'abstiendra sur ce sujet.

M. BROCHET confirme que l'aide de cette deuxième phase est ciblée en direction des établissements. Concernant l'aide aux familles étrangères, il a été considéré qu'en vertu du principe de solidarité nationale, ces dernières ne pouvaient être incluses dans le dispositif. Ces familles pourront toujours être aidées par les établissements eux-mêmes si ces derniers le décident.

Concernant le second dispositif, la Direction rejoint les remarques formulées au sujet du manque de transparence. Néanmoins, les établissements ne transmettant pas les données minimales permettant à l'Agence de constater de vraies difficultés suite à des pertes d'élèves ne recevront pas de réponse favorable.

Concernant la transmission des informations aux établissements, l'envoi d'accusés de réception est prévu dans les modalités d'envoi des documents. La Direction retient par ailleurs la seconde proposition de Mme CAZEBONNE.

Le libellé de la délibération a quant à lui été le plus large possible dans un souhait de refléter la philosophie générale du plan d'aide et d'en faire un instrument juridique le plus efficace possible.

M. DEBERRE estime qu'un consensus concernant cette délibération serait possible si le directeur de l'Agence durcissait les conditions préalables à la délivrance de l'aide publique concernant le second dispositif.

M. LAAROSSI estime n'avoir pas reçu de réponse claire concernant l'aide numérique à destination des enseignants et ne pas disposer de garanties concernant la bonne gouvernance des établissements. Pour ces raisons, le SNES-FSU s'abstiendra donc.

M. BROCHET déclare qu'une attention particulière sera apportée à la qualité de l'information concernant les situations financières des établissements. À ce titre, les demandes d'aides seront accompagnées d'un avis du poste diplomatique.

Le conseil d'administration adopte la deuxième phase du plan d'urgence par 22 votes pour et 5 abstentions.

VII. Prise en charge des frais de quatorzaine

Mme FAYET précise que cette délibération intervient dans l'optique d'abroger la délibération du mois de juillet dernier afin que deux points en soient précisés. Tout d'abord, la prise en charge s'applique aux expatriés, résidents et aux PDL des EGD. Par ailleurs, les agents se rendant dans leur pays d'affectation dans le cadre d'un retour de congés ou d'une prise de poste sont concernés.

M. NORMANT rappelle qu'une « nouvelle proposition pour une subvention compensatrice destinée aux établissements qui auront pris en charge les frais de quatorzaine des personnels recrutés locaux » a été souhaitée par la FAPEE au mois de juillet. La FAPEE souhaite donc que soient également pris en charge les PDL des établissements conventionnés, voire les détachés directs des établissements partenaires. Si tel n'est pas le cas, la FAPEE votera contre.

Mme FAYET précise que la délibération de ce jour concerne le même périmètre que celle du mois de juillet, simplement augmenté des deux points précisés.

M. BROCHET explique qu'il s'agit de permettre à l'employeur d'assumer ses responsabilités dans les cas indiqués. S'agissant des PDL mentionnés par M. NORMANT, ces mesures peuvent être examinées au titre de l'application des protocoles sanitaires dans le cadre de la demande de subventions concernant les dépenses engagées par les établissements.

Mme CANOVA confirme qu'un statut unique permettrait d'éviter les injustices mentionnées. Le Sgen-CFDT se félicite tout de même de la prise en charge des recrutés locaux concernant les EGD et espère que celle-ci sera étendue lors des prochains CA. Le Sgen-CFDT demande aux établissements conventionnés et partenaires de s'aligner sur la position des EGD.

Mme DELPORTE indique le SNES-FSU se satisfait également de la prise en charge des PDL des EGD. Le SNES-FSU souhaite par ailleurs que les familles des agents soient prises en charge dans le cadre de l'aide générale accordée. Certaines familles ont en effet dû avoir recours à des emprunts allant parfois jusqu'à trois mois de salaires afin de rejoindre leur lieu de travail.

M. BROCHET annonce que la mise en œuvre de la mesure concernant les frais de quatorzaine s'applique à 18 établissements et 201 personnes, dont 117 en Chine. Le coût total de ces frais est de 117 363 euros, ce qui est très inférieur aux 300 000 euros de budget provisionnés pour cette mesure. En conséquence, et sachant que certains pays ont en effet imposé aux familles des chambres d'hôtel

séparées pendant les quatorzaines, la Direction est favorable à la proposition de Mme DELPORTE pour les cas où le besoin n'a pas pu être couvert par le remboursement accordé au personnel lui-même.

M. NORMANT suggère que cet élargissement de l'aide à destination des familles des personnels soit étendu aux PDL des établissements conventionnés et partenaires.

Mme FAYET précise qu'il s'agit d'une obligation employeur portant sur le budget de l'Agence. Il n'est donc pas possible de financer ce type de dépenses pour les personnes évoquées. Les demandes pourront toutefois être formulées par les établissements dans le cadre de la deuxième phase du plan d'urgence. Il est proposé de rajouter à l'article 1 de la délibération les termes « ainsi qu'à leur famille ».

Le conseil d'administration accepte la modification de l'article 1 (extension aux familles) adopte la prise en charge des frais de quatorzaine par 22 votes et 3 abstentions.

VIII. Changement du statut du lycée français René Goscinny de Varsovie

M. BROCHET rappelle que l'établissement est aujourd'hui conventionné avec l'Agence et géré par une association de parents d'élèves (APE) sous le statut de la loi 1901. En l'absence d'accord bilatéral, l'établissement n'est pas reconnu par les autorités polonaises qui le considèrent comme une école d'ambassade. L'un des deux baux de l'établissement arrive à son terme en 2025 et le bailleur ne souhaite pas son renouvellement. Afin que l'avenir de l'établissement ne soit pas menacé, une fondation de droit polonais est en cours de création. Cette fondation a vocation à prendre en charge la gestion de l'établissement dans le cadre d'un conventionnement lorsque l'accord bilatéral sera signé. Cette transformation en EGD permettra de mettre fin à une situation difficile pour le comité de gestion. De surcroît, la nouvelle fondation sera gérée par un opérateur public français qui sera, le moment venu, en mesure d'assurer le déménagement et le paiement des nouveaux loyers. Le 1^{er} octobre dernier, l'assemblée générale des parents d'élèves s'est prononcée à 82 % en faveur de ce projet, pour un transfert le 1^{er} janvier 2021. Il est demandé au CA de voter une délibération qui autorisera l'Agence à prendre en gestion directe cet établissement à cette date.

M. NORMANT annonce que les parents d'élèves s'étant prononcés pour ce projet, la FAPEE votera favorablement. Quatre points d'attention sont néanmoins identifiés. Concernant le transfert du bail, il ne s'agit pas d'une modification de la raison sociale mais d'un changement de locataire. Concernant le financement du projet immobilier, une fondation n'ayant aucun historique et ne pouvant présenter aucun revenu aura probablement du mal à obtenir un financement. La FAPEE souhaite savoir si l'État français a apporté une garantie à la fondation dans le cadre de l'article 49 de la loi de finances. Il est écrit par ailleurs que lorsque l'établissement sera de nouveau conventionné, l'AEFE ne sera pas en mesure de rétrocéder les soixante jours de fonds de roulement. Or, ces soixante jours correspondent environ à 900 000 euros. La FAPEE souhaite donc savoir si l'AEFE peut s'engager à un ajustement de la PRR afin que ce montant soit restitué à l'établissement. Enfin, aucune donnée n'est fournie concernant l'évolution des droits de scolarité.

M. FAURE annonce que l'UNSA-Éducation votera en faveur de cette mesure. Cependant, quelques interrogations demeurent concernant le fonctionnement de la fondation dans l'attente de la construction du lycée et des paiements des premiers loyers.

Mme LAJARIGE fait savoir qu'il conviendra de présenter au CA chaque jalon important de la mise en œuvre du projet immobilier. Tous les éléments du montage financier du projet devront en outre être présentés pour vote avant la contractualisation de l'emprunt immobilier par la fondation. Par ailleurs, à

l'occasion de la prochaine CIME, le dossier devra être le plus exhaustif possible et intégrer les montants estimés de l'emprunt immobilier et du loyer à venir pour l'AEFE.

M. LAAROUSSI fait savoir que la FSU votera en faveur du projet en raison du soutien local apporté.

M. YUNG annonce qu'il votera également pour ce projet. Il souligne par ailleurs la pertinence des questions posées par Monsieur NORMANT.

M. BROCHET confirme que la question du transfert du bail est la plus urgente à régler. A ce sujet, l'ambassade se tient aux côtés de l'APE pour obtenir ce transfert. Concernant le financement du projet, l'ambassade est en lien avec des organismes bancaires français qui permettront de monter le projet financier le plus adapté. Concernant le fonds de roulement, l'AEFE rétrocédera effectivement les soixante jours le moment venu. Concernant les frais de scolarité, la fondation et l'EGD seront cloisonnés. Un dialogue sera en revanche entretenu afin d'étudier les besoins financiers de long terme de la fondation. Le montant des loyers sera par ailleurs étudié afin de déterminer le montant des droits de scolarité. Leur augmentation progressive permettra notamment d'éviter une trop forte augmentation lors de l'eménagement futur. L'évolution de ce dossier sera régulièrement présentée au CA.

La délibération concernant le changement de statut du lycée français de Varsovie est adoptée à l'unanimité.

M. DEBERRE suggère que les frais de quatorzaine soient inclus dans l'accompagnement des dépenses relatives à la pandémie. Il indique par ailleurs quitter dans quelques jours ses responsabilités à la tête de la MLF. Il remercie le Président et les administrateurs de leur soutien et souligne la qualité du dialogue au sein de ce CA.

M. MIRAILLET remercie Monsieur DEBERRE pour son engagement exigeant et lui souhaite bonne continuation.

Mme CAZEBONNE rappelle les engagements pris par l'AEFE afin d'élargir la gouvernance concernant des sujets qui préoccupent les familles. Il est par ailleurs nécessaire d'engager le sujet de la médiation et de l'évaluation des établissements. Ces attentes doivent se concrétiser par l'ouverture de groupes de travail sur ces questions. Mme CAZEBONNE se place donc dans l'attente d'échéances formelles.

M. MIRAILLET se déclare prêt à en discuter.

La séance est levée à 13 heures 30.

Le président par intérim du
conseil d'administration de
l'AEFE

Michel MIRAILLET

